

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 464 675

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 16658

(54) Table pliante.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 3/08.

(22) Date de dépôt..... 29 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 12 septembre 1979, n° 25697 A/79.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 12 du 20-3-1981.

(71) Déposant : ETABLISSEMENTS GEORGE SAMUULLO, résidant en France.

(72) Invention de : George Samuullo.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Office Blétry,
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

La présente invention concerne une table pliante, comprenant deux plateaux semblables dont l'un peut pivoter sur l'autre, c'est-à-dire être ouvert ou fermé à la manière d'un livre. Les plateaux sont supportés par un bâti métallique horizontal télescopique, raccordé aux pieds qui peuvent être repliés parallèlement au bâti télescopique ou être placés de manière à former un angle de 90° avec ce bâti.

La table faisant l'objet de l'invention peut être ouverte complètement (les deux plateaux se trouvant dans un même plan), ouverte à moitié (les deux plateaux étant superposés) ou repliée (les pieds étant disposés parallèlement aux plateaux).

Les caractéristiques principales de cette table sont son bâti télescopique, raccordé à des pieds pliables, éventuellement du type télescopique eux aussi, la possibilité de réduire considérablement son encombrement, la facilité et la rapidité de sa transformation. Ces caractéristiques et avantages apparaîtront nettement, ainsi que d'autres, au spécialiste à la lecture de la description qui suit.

Les caractéristiques mentionnées peuvent être adoptées séparément, mais aussi simultanément selon les cas.

Le bâti horizontal télescopique est constitué par un élément central et par deux éléments coaxiaux d'extrémité, disposés chacun à l'une des extrémités de l'élément central.

Les deux éléments d'extrémité ou guides sont fixés chacun à une plaque ; l'une de ces plaques est fixée à l'un des plateaux, tandis que l'autre est mobile jusqu'à ce qu'elle atteigne une

position de maximum d'extension qui dépasse un peu le milieu du plateau sous-jacent et dans laquelle elle peut être fixée de manière amovible, au moyen d'un crochet fixé au bâti et attachable au plateau correspondant, muni d'un siège complémentaire.

5 Les pieds, qui sont articulés sur les plateaux, peuvent se trouver, soit repliés en position appliquée sur le bâti, soit dans une position où ils forment un angle de 90° avec ce dernier; leur fixation dans cette dernière position, qui est la position d'utilisation, est assurée par des compas appropriés.

10 Le cas échéant, les pieds peuvent être eux aussi du type télescopique, par exemple afin de réduire encore l'encombrement en plan de la table repliée.

15 La table va être maintenant illustrée, à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins annexés. Dans le cas choisi à titre d'exemple, chaque plateau est constitué par une table carrée de 60 cm de côté et lorsque la table est ouverte, elle mesure en plan 1,2 x 0,6 m; dans ces conditions, sa hauteur à partir du sol est de 0,72 m.

20 La figure 1 est une vue en plan de dessous de la table ouverte, les pieds étant dressés et à leur distance maximale.

La figure 2 est une vue en élévation latérale de la table représentée sur la figure 1.

La figure 3 est une vue frontale en élévation de la table représentée sur la figure 1.

25 La figure 4 est une vue en plan de dessus de la table représentée sur la figure 1.

La figure 5 est une vue en plan de dessous de la même table à moitié ouverte, ses pieds étant dressés et disposés à leur distance minimale.

30 La figure 6 est une vue en plan de dessous de la table représentée sur la figure 1, ouverte à moitié et avec ses pieds repliés.

La figure 7 est une vue latérale de la table représentée sur la figure 1, ouverture à moitié et repliée comme sur la figure 6.

35 Les figures 8 et 9 sont deux vues de détail, mutuellement perpendiculaires, de deux éléments élastiques qui bloquent les pieds en position repliée.

La figure 10 est une vue latérale en élévation, à plus grande échelle, de la partie externe d'un élément d'extrémité à coulisse, solidaire d'une plaque et muni d'une butée de fin de course qui coulisse dans une fente.

5 La figure 11 représente un dispositif de blocage du plateau mobile sur le bâti mobile sous-jacent.

La table se compose donc de deux plateaux 1 et 2 assemblés par des charnières 8 (figure 4), le plateau 1 pouvant être replié sur le plateau 2. Au-dessous des plateaux est disposé un bâti qui comprend un dispositif télescopique composé de deux éléments tubulaires centraux 4, 4' et de deux éléments tubulaires d'extrémité 28, 28' et 27, 27' dans lesquels coulissent les éléments tubulaires 4 et 4'.

15 Les éléments 28, 28' sont fixés à une plaque 11 qui est à son tour fixée à la table de façon connue en soi. Par contre, les éléments 27, 27' sont fixés à la plaque mobile 10 qui est munie d'un tasseau 15 faisant saillie vers le bas.

20 La table est en outre munie de deux paires de pieds 12 et 12' raccordés à leur extrémité inférieure à un piétement 13 équipée de blocs d'appui en caoutchouc (non représentés).

Les pieds 12 et 12' sont pliables et, à cet effet, ils sont articulés à leur extrémité supérieure, en 22 et 23, sur les plaques respectives. On notera en particulier que la charnière 22 des pieds 12' est située plus bas que la charnière 23, 25 c'est-à-dire au niveau du tasseau 15, afin de permettre la superposition parallèle des pieds, que l'on obtient en repliant la première paire de pieds 12, puis la paire 12' par dessus.

Afin d'immobiliser les pieds en position d'ouverture, il est prévu deux compas 5 dont les extrémités sont articulées respectivement en 17 et en 9 ; en alignant les branches du compas ou, mieux encore, en disposant ces branches de telle sorte qu'elles forment un angle de 160 à 170° par exemple, on obtient un assujettissement parfait des pieds.

30 Afin d'immobiliser les pieds en position repliée, il est prévu des mentonnets à ressort qui sont fixés respectivement sur les plaques 10 et 11 (voir figures 8 et 9) et qui reçoivent les pivots 17 lorsque les pieds sont repliés.

La fixation du plateau mobile sur le bâti s'effectue au moyen du dispositif représenté sur la figure 11, équipé d'un bouton de manœuvre 14 dont la position est nettement visible sur la figure 6. Si l'on veut fixer le plateau 1 au bâti, on fait coïncider l'axe du bouton 14 avec l'axe du siège 19, on presse le bouton 14 et on fait tourner d'environ 90° les chevilles 20 qui, lorsqu'on relâche le bouton, s'engagent derrière le siège 19 encastré dans le plateau, sous l'effet du ressort de rappel 21.

Afin de faciliter l'allongement et le raccourcissement nécessaires pour apprêter la table selon les nécessités, les éléments 27 et 28 sont munis chacun d'une fente latérale 9 dans laquelle coulisse une saillie 18 fixée dans les éléments tubulaires 4 et qui sert de butée de fin de course.

En supposant que la table est repliée comme le montrent les figures 6 et 7, on procède aux manœuvres suivantes pour son ouverture complète. On commence par redresser les pieds 12 et on les bloque à 90° au moyen du compas 5, puis on redresse les pieds 11 et on les bloque de façon analogue à ce qui vient d'être indiqué, on étend au maximum le bâti télescopique, on redresse la table, on l'ouvre complètement, puis on fixe le plateau 1 sur le bâti au moyen du bouton de manœuvre 14. Si on veut la mettre en position ouverte à moitié, on décroche le plateau 1 au moyen du bouton de manœuvre 14 et on le replie sur le plateau 2, puis on ferme complètement le bâti télescopique.

De nombreuses modifications peuvent être apportées par le spécialiste sans qu'il s'écarte pour autant du domaine de protection de la présente invention. Par exemple, il est possible de réaliser les pieds de la table sous forme télescopique, afin de réduire encore l'encombrement lorsque la table est repliée en le rendant égal, en plan, à celui de la table en position d'utilisation.

Il est évident par ailleurs que le dispositif de blocage (figure 11) du plateau mobile sur la plaque 10 peut être réalisé sous les formes les plus variées.

REVENDICATIONS

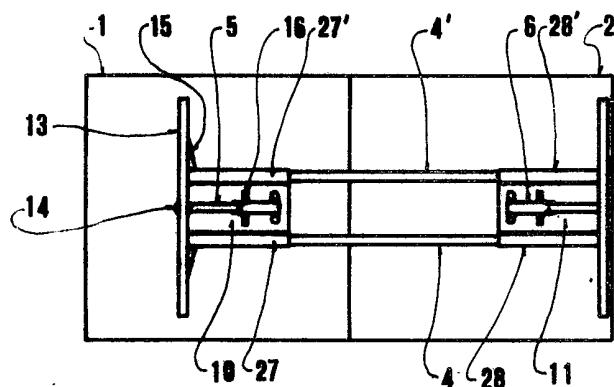
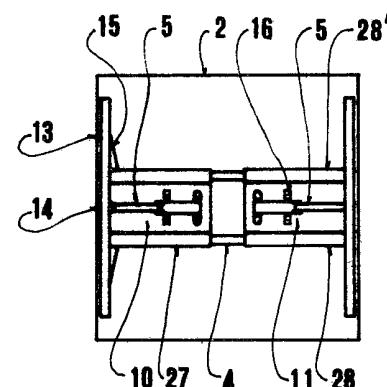
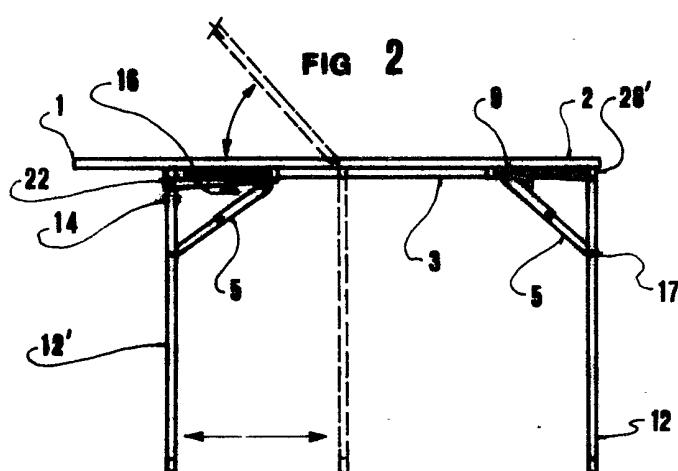
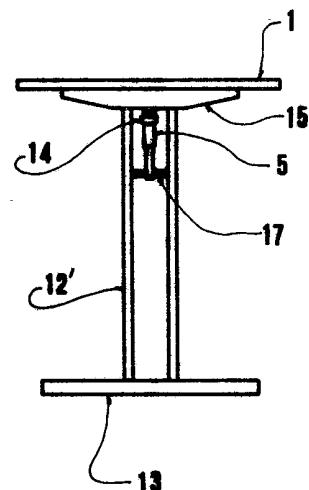
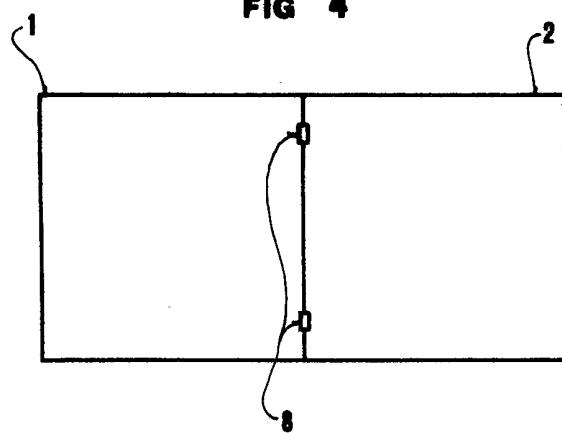
1. Table, caractérisée en ce qu'elle comprend deux plateaux assemblés par charnières, repliables l'un sur l'autre, un bâti horizontal télescopique constitué par trois éléments télescopiques, à savoir deux éléments d'extrémité et un élément intermédiaire, les deux éléments d'extrémité étant fixés chacun à une plaque du bâti, l'une des plaques, munie d'une partie saillante, étant mobile avec le bâti, tandis que l'autre plaque est solidaire du plateau fixe, les pieds de la table étant articulés sur les plaques et pouvant être repliés parallèlement entre eux sur le bâti.
2. Table selon la revendication 1, caractérisée en ce que les trois éléments télescopiques sont constitués chacun par deux tubes.
3. Table selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la plaque mobile est munie d'un dispositif d'accrochage et de décrochage par rapport au plateau mobile.
4. Table selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le pied ou les pieds pivotant sur la plaque mobile sont articulés sur la partie saillante de cette plaque.
5. Table selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les éléments d'extrémité sont munis, sur leur surface externe, de fentes dans lesquelles coulissent des saillies qui servent de butée de fin de course.
6. Table selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle est munie de deux paires de pieds raccordés à leur extrémité inférieure à des piétements horizontaux respectifs.

7. Table selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que les pieds sont fixés en position d'utilisation par des compas.

5 8. Table selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les pieds sont du type télescopique.

9. Table selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que les pieds sont bloqués en position repliée par des éléments à ressort qui sont fixés aux plaques et qui coopèrent avec des saillies appropriées prévues sur les pieds.

10 10. Table correspondant à ce qui a été décrit et illustré par les dessins ci-annexés.

1
2**FIG 1****FIG 5****FIG 2****FIG 3****FIG 4**

2464675

FIG 6

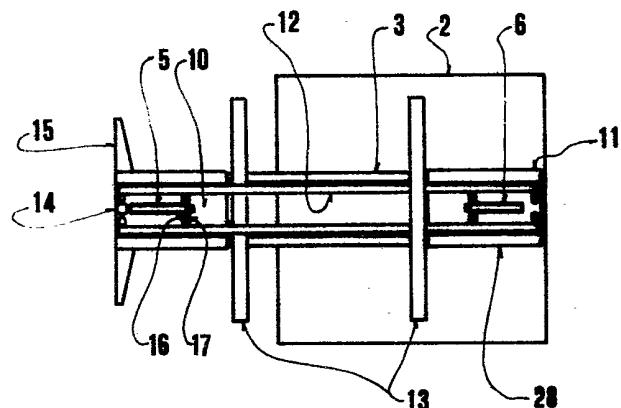


FIG 7

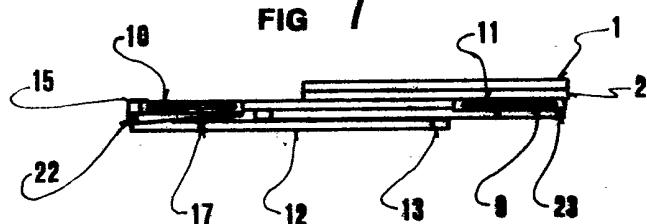


FIG 8

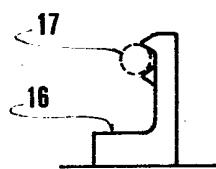


FIG 9

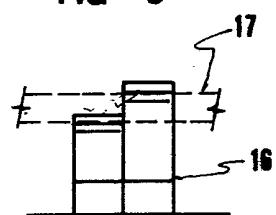


FIG 10

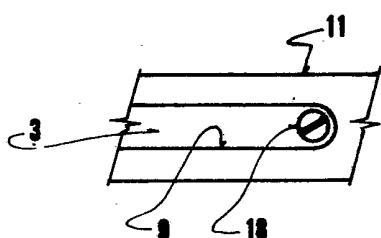


FIG 11

